



Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 074-217402296-20230601-PV20230601-AI

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} juin 2023**

N°2023-06-01

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Pascale BURNIER, Jean-Marc PEUTET, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Kris AILLAUD, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTET, Jérôme LAYAT, Yannick CHARVET, Lucile COTTY.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Robert BOSSON représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR représentée par Monsieur Steve BONNARD, Aurélie MARCHAND représentée par Lucile COTTY, Jean COMBETTE représentée par Danielle COTTET.

Absent.e.s excus.é.es : Messieurs David BOZON et Laurent RUIZ.

Assiste : Brice FUSARO (DGS)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h52.

1 - Approbation du compte-rendu du 04 mai 2023

Approuvé à l'unanimité.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121.15 du CGCT

Madame Danielle COTTET

3 - Information, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales

Néant.

4 – Délégation de signature à M. le Maire

Néant.

5 – Modification du règlement intérieur des services rattachés au pôle éducation

Madame Catherine MOUCHET présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6 – Mise en place de la nouvelle grille de tarification des services périscolaires

Madame Catherine MOUCHET présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7 – Création d'un poste d'agent de maîtrise principal de catégorie C

Madame Pascale BURNIER présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8 – Création d'un poste d'ATSEM de catégorie C

Monsieur le Maire propose d'examiner la délibération lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

9 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10 – Adoption de la charte des bénévoles mineurs de la bibliothèque

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur Jean-Marc PEUTET : est-ce que, juridiquement, il ne vaudrait pas mieux rester uniquement sur l'autorisation parentale ? C'est sans doute plus simple.

Monsieur le Maire : oui, c'est sans doute le plus judicieux.

Madame Lucile COTTY : la limite d'âge est sans doute trop restrictive, il faudrait descendre en dessous de 12 ans.

Monsieur Giovanni LEONE DE MAGISTRIS : il faudrait fusionner les deux documents et rajouter un paragraphe sur les bénévoles dans la charte bénévole. Il faut simplifier la démarche.

Monsieur Brice FUSARO : juridiquement, c'est compliqué de fusionner les deux documents, ce ne sont pas les mêmes missions, ni le même objet, ni le même public.

Monsieur Giovanni LEONE DE MAGISTRIS : dans ce cas, il vaudrait mieux une note de service, pour encadrer le travail des agents vis à vis des bénévoles mineurs.

Monsieur le Maire : c'est une très bonne idée. Je propose de conserver l'autorisation parentale puisque c'est une obligation légale, de demander aux services de rédiger une note de service spécifiant les tâches dévolues à ces bénévoles et de retirer la charte. Est-ce que cela convient à tout le monde ?

La délibération est retirée. Une note de service sera rédigée.

11 - Porter à connaissance au Conseil Municipal

Néant.

12 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

Madame la Secrétaire de Séance
Danielle COTTET



Monsieur le Maire
M. Gabriel DOUBLET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le premier juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Pascale BURNIER, Jean-Marc PEUTET, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Kris AILLAUD, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTET, Jérôme LAYAT, Yannick CHARVET, Lucile COTTY.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Robert BOSSON représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR représentée par Monsieur Steve BONNARD, Aurélie MARCHAND représentée par Lucile COTTY, Jean COMBETTE représentée par Danielle COTTET.

Absent.e.s excus.é.es: Messieurs David BOZON et Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 26 **Quorum** : 14 **Présents et représentés** : 24

OBJET : **9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**
 9.1 Autres domaines de compétences des communes
 9.1.3 Autres

Délibération n°2023-06-01

Objet : modification du règlement intérieur des services rattachés au pôle éducation

Vu l'article L2221-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les services périscolaires et extra-scolaires sont des services optionnels gérés par la commune ;

Considérant que le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des différentes activités proposées par la Ville et d'indiquer les droits et obligations des familles ;

Considérant que ce document vise à informer les utilisateurs sur le fonctionnement des différentes activités, les modalités et les conditions d'inscription, les modalités de facturation ;

Considérant qu'il convient de procéder à une révision d'articles afin d'entériner notamment le changement des conditions d'accès et d'inscription aux services de la restauration scolaire et des accueils périscolaires matins, soirs et mercredis.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la mise en place du nouveau règlement intérieur et la suppression du départ différé

DÉCIDE d'appliquer celui-ci à partir de la rentrée du mois de septembre 2023

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :



A large, stylized signature in black ink, written over a blue circular official stamp.



Secrétaire de séance
Danielle COTTET

Le Maire,
Gabriel DOUBLET



A large, stylized signature in black ink, written below the name of the secretary.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Pascale BURNIER, Jean-Marc PEUTET, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Kris AILLAUD, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTET, Jérôme LAYAT, Yannick CHARVET, Lucile COTTY.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Robert BOSSON représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR représentée par Monsieur Steve BONNARD, Aurélie MARCHAND représentée par Lucile COTTY, Jean COMBETTE représentée par Danielle COTTET.

Absent.e.s excus.é.es: Messieurs David BOZON et Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 26 **Quorum** : 14 **Présents et représentés** : 24

OBJET : **9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**
 9.1 Autres domaines de compétences des communes
 9.1.3 Autres

Délibération n°2023-06-02

Objet : modification des tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires communaux

Vu la délibération en date du 07 juillet 2022 fixant la tarification par tranche de quotient familial pour les services accueils de loisirs extrascolaires et accueil de loisirs périscolaires (matin, midi, soir et mercredi) ;

Considérant la nécessité d'appliquer une nouvelle tranche de tarifs pour l'accueil périscolaire du soir ;

Considérant la proposition d'inscrire le montant des pénalités relatives aux retards, aux inscriptions hors délais ou aux inscriptions non honorées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la mise en place de la nouvelle grille de tarification

DÉCIDE d'appliquer celle-ci à partir de la rentrée du mois de septembre 2023

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Pascale BURNIER, Jean-Marc PEUTET, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Kris AILLAUD, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTET, Jérôme LAYAT, Yannick CHARVET, Lucile COTTY.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Robert BOSSON représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR représentée par Monsieur Steve BONNARD, Aurélie MARCHAND représentée par Lucile COTTY, Jean COMBETTE représentée par Danielle COTTET.

Absent.e.s excus.é.es : Messieurs David BOZON et Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 26 **Quorum :** 14 **Présents et représentés :** 24

OBJET : **4. FONCTION PUBLIQUE**
 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Délibération n°2023-06-03

Objet : Délibération portant création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal de catégorie C.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 53 susvisés les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'Agent de Maîtrise Principal suite à l'obtention d'un avancement de grade concernant l'un des agents de la collectivité.

Le Maire informe l'assemblée de la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal de catégorie C à temps complet dès le 1^{er} juin 2023. La durée hebdomadaire de service sera de

1607 heures annualisée. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire du grade d'Agent de maîtrise Principal.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Ainsi, il est proposé la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal de catégorie C à temps complet dès le 1^{er} juin 2023.

L'agent nommé sur ce poste d'Agent de Maîtrise Principal percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi créé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

DECIDE la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal de catégorie C, à temps complet.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Pascale BURNIER, Jean-Marc PEUTET, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Steve BONNARD, Séverine BALSAT, Brigitte SOFI, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Kris AILLAUD, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTET, Jérôme LAYAT, Yannick CHARVET, Lucile COTTY.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Robert BOSSON représenté par Gabriel DOUBLET, Sonia SABOUREAU-RASCAR représentée par Monsieur Steve BONNARD, Aurélie MARCHAND représentée par Lucile COTTY, Jean COMBETTE représentée par Danielle COTTET.

Absent.e.s excus.é.es: Messieurs David BOZON et Laurent RUIZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 26 **Quorum :** 14 **Présents et représentés :** 24

OBJET : **7. FINANCES LOCALES**
 7.1 Décisions budgétaires
 7.1.6 DOB et autres actes d'orientation budgétaire

Délibération n°2023-06-05

Objet : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de Saint-Cergues son budget principal et le budget du CCAS.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024 la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour approuver le passage de la Commune de Saint-Cergues à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Saint-Cergues

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET

